

Temps partagé. La crise n'a pas prise

Plusieurs emplois pour former un temps plein, mais un seul contrat, en CDI. C'est le modèle défendu par le groupement d'employeurs Vénéti, depuis 2009 sur Lorient. Un modèle qui marche : l'association espère doubler ses effectifs dans les deux ans.

Cécile Demarche, responsable de l'agence Vénéti.



Brigitte Le Breton a 53 ans. Il y a deux ans, elle est licenciée économique par son employeur, une entreprise du bâtiment de Lanvaudan, où elle a fait la quasi-totalité de sa carrière comme secrétaire comptable.

Pas l'âge idéal pour débiter une nouvelle carrière. Son CV arrive sur la table de Vénéti. Qui lui trouve un premier poste, au domaine de Kerbastic (restauration), à Guidel, en juin dernier. Un second, pour un artisan de Locmiquélic, suit rapidement. Et enfin,

un troisième pour une TPE de Caudan, en décembre dernier. Depuis, la comptable partage son emploi du temps entre ces trois postes. Et continuerait volontiers comme cela jusqu'à la retraite. « Après 20 ans dans une seule entreprise, partager son travail entre trois sociétés, c'est parfait. Surtout qu'il s'agit de trois domaines bien différents ».

28 salariés, 42 entreprises

Comme elle, 28 personnes (moyenne d'âge 35 ans) sont

aujourd'hui salariées par l'agence lorientaise de Vénéti, cumulant deux ou trois postes répartis dans 42 entreprises du territoire. Les métiers : ressources humaines, compatibilité, gestion, communication, service commercial, hygiène qualité, production... « Toujours en CDI. En majorité en temps plein, et avec quelques temps partiels choisis », précise Cécile Demarche, responsable de l'agence.

Créée en 1997 à Vannes, sous statut associatif, Vénéti est

aujourd'hui le seul groupement d'employeurs multisectoriel sur Lorient.

Modèle de « flexisécurité »

Ses six agences, basées sur un arc allant de Lorient à Nantes, pèsent aujourd'hui 140 salariés en CDI, pour 260 entreprises adhérentes, et 4,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. Et seize ans après sa naissance, l'association revendique toujours un caractère d'innovation.

« On incarne la flexisécurité à la française », souligne, en un clin d'œil à l'actualité, François Delalande, directeur de Vénéti. « Flexibilité pour l'entreprise, à qui on met à disposition le salarié. Et sécurité pour ce dernier, qui jouit d'un CDI chez nous, et évite les temps partiels subis ».

Le modèle a rapidement trouvé ses adeptes dans le tissu économique local. « Avec le groupement d'employeurs, une entreprise peut signer un temps partiel, tout en avant l'assurance de ne pas per-

dre ce salarié quelques mois plus tard, quand il aura trouvé un temps plein ailleurs. Car il l'a déjà avec nous. Et c'est nous qui prenons le risque du CDI », revendique Cécile Demarche.

De même, des entreprises en difficulté ont pu conserver leur savoir-faire grâce à Vénéti. Exemple : « Une entreprise ne pouvait plus conserver un de ses salariés à temps plein, faute d'activité. Mais elle pouvait lui proposer un temps partiel. Elle nous a sollicités : nous avons réussi à compléter son temps partiel dans deux autres entreprises. Tout le monde est gagnant ».

Le créneau des nouveaux métiers

Mais c'est surtout sur la création d'emploi que Vénéti construit son modèle économique. « On accompagne le développement des entreprises sur de nouvelles activités, ou dans leur structuration », explique François Delalande. « Sur des nouveaux métiers comme le web-marketing ou les community manager, elles ne peuvent se lancer que sur des temps partiels ». Et donc passer par le groupement d'employeurs.

Une tendance qui conforte Vénéti dans son modèle. Et lui donne de l'appétit : « On a encore un certain déficit de notoriété sur le pays de Lorient, donc une belle marge de progression. Je pense qu'on peut raisonnablement espérer passer de 28 à 50 salariés dans les deux ans », pronostique Cécile Demarche.

Pierre Chapin

> Vénéti Lorient
21, rue Jules-Légrand.
Tél. 02.97.54.64.70.